

Lisez-moi V3.02.010 – 19 juin 2025



V.3.02.010 / 19 JUIN 2025

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.010 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

Soyez attentif aux paramètres de sécurité qui pourraient empêcher l'installation et accepter si besoin les autorisations de lever les sécurités, lorsque ce type de message apparaît.

Une fois la version 3.02.010 installée, vous aurez accès au mode connexion et vous pourrez ainsi quitter le mode assistance : [ici la fiche pratique](#)

RETOUR SOMMAIRE



PARAMETRAGE

► CCN SPORT

- Salaire au 1er juillet 2025

La nouvelle grille de salaire à appliquer au 1er juillet 2025 a été mise à

jour.

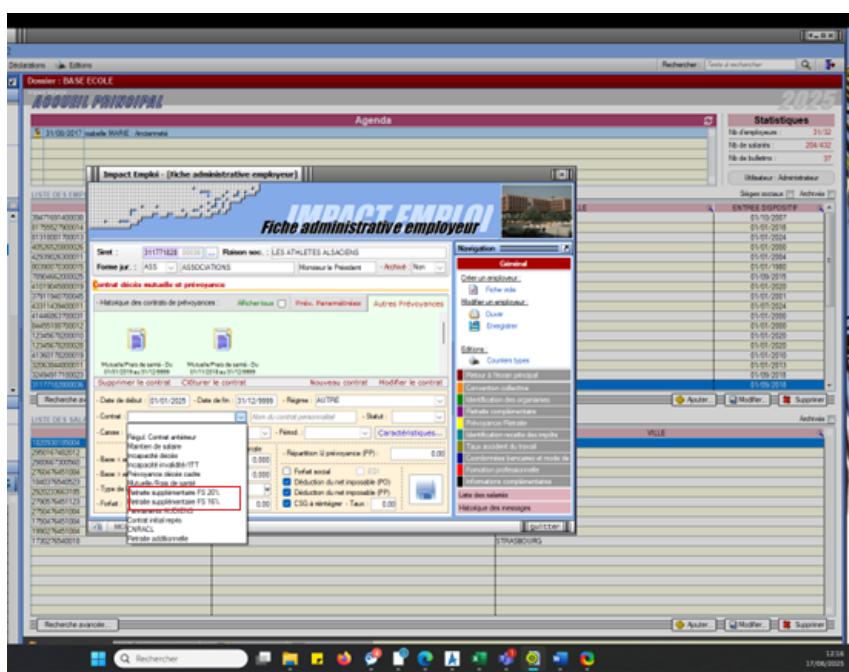
- Frais de santé pour les organismes labellisés

Paramétrage de la cotisation 0.96 % hors Alsace Moselle et 0.61 % pour l'Alsace Moselle du PMSS avec la répartition P0/PP 50/50

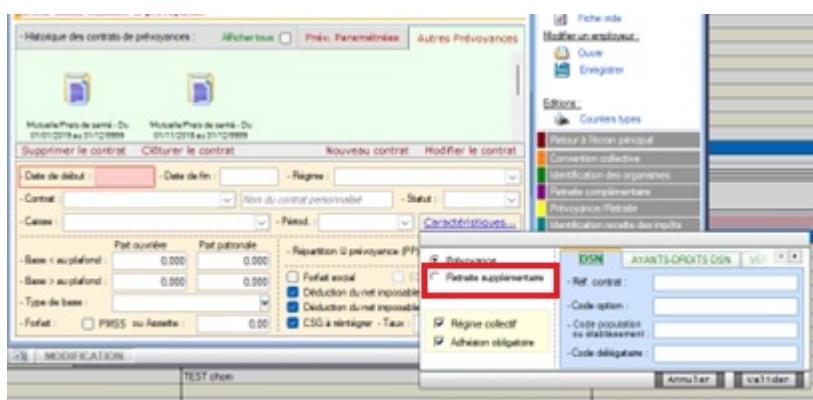
► Retraite supplémentaire

Le paramétrage de la retraite supplémentaire s'effectue dans l'onglet « AUTRES PREVOYANCES ».

Vous devez sélectionner la ligne concernée par le taux de forfait social appliqué.



Puis cocher < retraite supplémentaire > dans les caractéristiques du contrat :



►Prévoyance – cotisation employeur annuelle

La saisie de la cotisation employeur annuelle a été modifiée.

Celle-ci est développée dans le logiciel dans la rubrique « **Autres prévoyances** ».



Avant de créer le contrat, assurez-vous que cette cotisation est identifiée sur la FPOC.

Où trouver la fiche paramétrage FPOC ? : [ici la fiche pratique](#)

Mode d'emploi :

1/ Créer un contrat sur 1 mois, pendant la période du 1er trimestre de l'année

Exemple : date de début : 01/03/2025 date de fin 31/03/2025

2/ Sélectionner **Régime : COTISATION ETABLISSEMENT**

3/ Sélectionner **Type de base 20 – MONTANT FORFAITAIRE PREVOYANCE**

4/ Saisir le montant de la cotisation

5/ Saisir au niveau des informations DSN: **Réf. contrat** du contrat à partir de référence contrat et alimenter le **Code population ou établissement** avec le code cotisation établissement

Exemple :

| Début et fin de validité | Code organisme déléguétaire | Code de cotisation établissement Libellé | Périodicité paiement | Périodicité déclaration | Montant et / ou taux | Désignation (Libellés type / cotisation / détail) | |
|--------------------------|-----------------------------|--|----------------------------------|--------------------------------------|----------------------|---|---|
| 15/03/2022 | AZ0001 DIGES1 | S21.G00.15.002 S21.G00.15.003 S21.G00.20.001 S21.G00.20.008 PI85726CAADP | S21.G00.15.001 S21.G00.55.003 | 090 Cotisation spécifique Prévoyance | Trimestriel Annuel | 9,00 € | Montant forfaitaire pour l'entreprise cotisation ADPS |
| | | | | | | | |

Contrat décès mutuelle et prévoyance

- Historique des contrats de prévoyances : Afficher tous Prév. Paramétrées Autres P

!

DSN AYANTS-DROITS DSN VER

Réf. contrat : PI85726CA000

Code option :

Code population : 090

Code déléguétaire :

Annuler Valider

Une requête est à votre disposition pour identifier sa déclaration. Elle se nomme 78.1 Cotisations prévoyance établissement



BULLETIN DE SALAIRE

► Onglet régularisation

L'onglet régularisation est réouvert.

Vous pouvez saisir vos régularisations de taux AT. Pour cela, il convient de saisir cette régularisation sur 2 lignes : une ligne pour l'annulation du taux AT saisi en erreur et une ligne pour saisir le taux AT correct.

Chaque ligne saisie doit correspondre à une période égale ou inférieure mensuelle.



Veuillez à sélectionner le bon CTP.

Exemple :

| Impact Emploi - [Régularisations de cotisations] | | | | | | | | | |
|---|--------------------|------------------|------------------|--------------------|---------------|------------------|--------------------|---------------|------------------|
| TYCOON <i>Régularisation de cotisations</i> | | | | | | | | | |
| Cotisation | Début rattachement | Fin rattachement | Type régul. | Assiette salariale | Taux salarial | Montant salarial | Assiette patronale | Taux patronal | Montant patronal |
| 100-AT- Régime général | 01/01/2025 | 31/01/2025 | Taux et assiette | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -1 300,00 | 1,38 | -17,94 |
| 100-AT- Régime général | 01/01/2025 | 31/01/2025 | Taux et assiette | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 300,00 | 1,42 | 18,46 |

► Abondement PEE, PEI, PERECO

les paramétrages du forfait social et assujetissement CSG/CRDS sont paramétrés dans le logiciel pour les abondements des plans d'épargne salariale.

| Régul. salaires | | | | | | |
|----------------------|----------|------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------|-----------------------|---|
| Heures Supp | Absences | Congés payés | Avantage en nature | Frais professionnels | Primes gratifications | Ajustement sur le net |
| | | | | | Chômage | intégration PP prévoyar Autres éléments revenus |
| Chèques vacances ... | | Vers.Santé/Intéressement/Abond.PEE | | | Libellé libre ... | |
| Libellé | | Montant | Participation patronale | Participation salariale | Montant Soumis | Montant soumis CSG non déductible |
| Versement santé | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Intéressement | | | | | | |
| Abondement PEE 20% | | | | | | |
| Abondement PEE 16% | | | | | | |
| Abond. PERECO 16% | | | | | | |
| Abond. PERECO 20% | | 0,00 | Net imposable | | | 0,00 |
| Abondement PEI 16% | | 0,00 | Net à payer après imposition | | | 0,00 |
| Abondement PEI 20% | | | | | | |

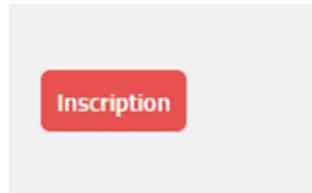


RAPPELS

► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2025**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2025.1.0.11** :



Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

Information : L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

► **Rappel : Comment joindre l'assistance ?**

Pour toute demande d'assistance, privilégiez l'adresse mail : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos coordonnées téléphoniques dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Nouveau : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du **0806 801 525**



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Mise à jour Mode connexion](#)
- [Gérer les congés payés](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS



[Lisez-moi V3.02.009 – 12 mai 2025](#)



V.3.02.009 / 12 mai 2025

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.009 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

 RETOUR SOMMAIRE



PARAMETRAGE

► Taux AT

Les taux AT ont été mis à jour pour une application au 1er mai 2025.

► Taux de cotisation PP chômage

La cotisation a été mise à jour :

-4.00 % pour le régime général

-9 % pour le régime des intermittents du spectacle

► PLFSS 2025 – Modification taux réduits

La diminution des points de sortie des réductions de taux de cotisations patronales d'assurance maladie et d'allocations familiales ont été actualisés

pour prise d'effet au 1er janvier 2025:

2.25 SMIC annuel pour l'assurance maladie

3.3 SMIC annuel pour la cotisation allocations familiales.

► **Réduction générale**

Le paramètre T a été mis à jour en tenant compte de la baisse de la cotisation assurance chômage (4.00 % au 1er mai 2025) et de la hausse du taux mutualisé Accident du travail (0.50 % au 1er mai 2025)

► **L'exonération applicable LODEOM**

Le paramètre T a été mis à jour en tenant compte de la baisse de la cotisation assurance chômage (4.00 % au 1er mai 2025) et de la hausse du taux mutualisé Accident du travail (0.50 % au 1er mai 2025)

► **L'exonération applicable Aide à domicile**

Le paramètre T a été mis à jour en tenant compte de la baisse de la cotisation assurance chômage (4.00 % au 1er mai 2025) et de la hausse du taux mutualisé Accident du travail (0.50 % au 1er mai 2025)



BULLETIN DE SALAIRE

RETOUR
SOMMAIRE

► **Onglet régularisation**

Une modification est en cours de développement pour la régularisation des cotisations AT.

Pendant le temps des développements, l'onglet AT dans « Autres cotisations » n'est pas accessible.

RETOUR
SOMMAIRE

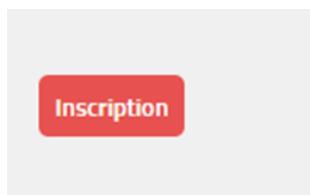


RAPPELS

► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

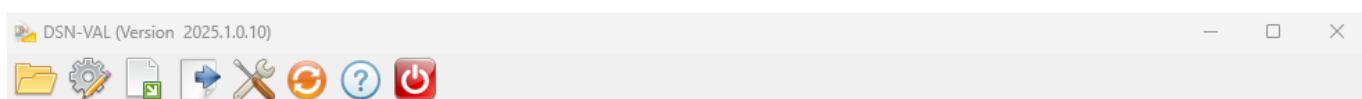
Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2025**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2025.1.0.10** :



Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test

sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

Information : L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

► **Rappel : Comment joindre l'assistance ?**

Pour toute demande d'assistance, **privilégiiez l'adresse mail : impact-emploi-association@urssaf.fr.**

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Nouveau : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du **0806 801 525**

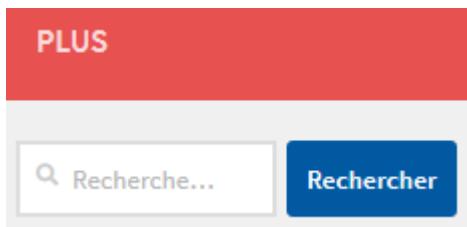


FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :



RETOUR SOMMAIRE

Gérer les congés payés



FP-Gérer les congés payés

- [Présentation](#)
- [Paramétrage](#)
- [Saisie des congés sur le bulletin](#)
- [Visualisation](#)
- [Edition d'un état récapitulatif](#)
- [Soldier des congés](#)

Présentation

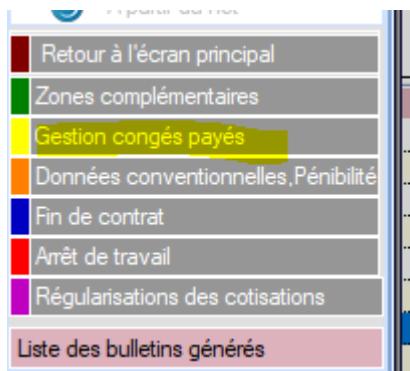
Si vous choisissez d'utiliser cette fonctionnalité, les informations concernant les congés payés (acquis, pris et solde) seront présentes sur les prochains bulletins de salaires que vous effectuerez.

Le principe est de considérer une période (du 1er janvier au 31 décembre, du 1er mai au 30 avril ou du 1er juin au 31 mai), pendant laquelle, le salarié acquiert des jours de congés payés qu'il pourra prendre sur la prochaine période. Il prend donc des congés payés qu'il a acquis sur la période précédente.



Paramétrage

Aller dans la saisie des bulletins de salaire et cliquer sur



1/ Créer une période correspondant à la période d'acquisition des congés payés

Pour cela :

Cliquer sur « Nouvelle période » et saisir la date de début de la période de référence

Exemple : 1er juin-31 mai

La période doit inclure l'année de début du contrat

Exemple : le contrat démarre le 1er avril 2025. La période de congés de référence est celle du 1er juin 2024-31 mai 2025

2-Saisir le nombre de jours acquis mois par mois sur la période

3-Cliquer sur « Enregistrer »

Impact Emploi - [Congés payés]

Gestion des congés payés

| | | | |
|-------|------------|----------------|-------------|
| Siret | [REDACTED] | Raison sociale | [REDACTED] |
| NNI | 1 | Salarié | TWIST raoul |

- Liste des périodes congés :

Supprimer la période Aperçu de la période Nouvelle période Modifier la période

- Date de début : [REDACTED] - Date de fin : [REDACTED] - Jours acquis (N) : [REDACTED] 0,00

| | | | | | | | | | | | |
|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|---------|---------|
| Mois 1 | Mois 2 | Mois 3 | Mois 4 | Mois 5 | Mois 6 | Mois 7 | Mois 8 | Mois 9 | Mois 10 | Mois 11 | Mois 12 |
| 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

- Détail des congés pris sur la période (N) :

- Acquis (N-1) : 0,00 - Pris : 0,00 - Solde : 0,00

Enregistrer

Valider Quitter

**RETOUR
SOMMAIRE**

Il est possible de gérer les congés à postériori de la création du contrat.

La méthode est la suivante :

1-Cliquer sur « Nouvelle période » et saisir la date de début de la période de référence de la prise de congés chez l'employeur.

Exemple : 1er juin-31 mai

La période doit inclure l'année de début du contrat

Exemple : le contrat démarre le 1er avril 2023. La période de congés de référence est celle du 1er juin 2022-31 mai 2023

2-Saisir le nombre total de jours acquis dans la case « Jours acquis ».

Exemple : le contrat démarre le 1er avril 2023. le nombre jour saisis dans la case Jours acquis est de 4 (jours ouvrés) ou 5 (jours ouvrables)

3-Cliquer sur « Enregistrer »

Les congés posés sur la période saisie sont remontés dans l'encart « Détail des congés sur la période N ». .

Saisie des congés sur le bulletin

Seuls les congés saisis (dans la partie « Zones complémentaires », onglet « Congés payés », pour le motif « Congés payés » et dont le nombre de jours est renseigné) seront repris automatiquement dans la gestion des congés payés. De plus, ils ne pourront pas y être modifiés.

La saisie des jours de congés doit se faire en heure pour le calcul de la paie et en jour pour alimenter le compteur des jours pris.

Si ce nombre de jours n'est pas renseigné, la remontée des informations vers la gestion de congés ne se fait pas.

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

Fiche du bulletin de salaire

| | | | | | |
|--------------------------------|-----------------------|---|------------------------|-------------|-------------|
| Siret | Raison sociale | | | | |
| NNI | Salarié | | | | |
| Mai 2023 | Periode d'emploi | 01/05/2023 au 31/05/2023 | 2e Trimestre 2023 | | |
| Quotité | 151,67 | | | | |
| Salaire de base | 2 037,50 | | | | |
| Différentiel sur salaire | 0,00 | | | | |
| Régul. salaires | | | | | |
| Primes gratifications | Ajustement sur le net | Chômage | intégration PP prévoir | | |
| Heures Supp | Absences | Congés payés | Avantage en nature | | |
| Base pour la retenue | 2 037,50 | Horaire théorique mensuel à temps complet | 0,00 | | |
| du | au | Motif | Nb d'heures | Nb de jours | Mt retenues |
| 15/05/2023 | 22/05/2023 | congés payés | 35,00 | 5,00 | 354,35 |
| Total | | | 35,00 | | 354,35 |
| Nombre d'heures de congés pris | 35,00 | Montant | 354,35 | | |
| Ind Compensatrice CP 10% | 0,00 | | | | |
| Brut | 2 037,50 | Net imposable | 1 638,85 | | |
| Net à payer avant imposition | 1 562,74 | Net à payer après imposition | 1 541,43 | | |

Navigation

Général

- Via le bulletin précédent
- Modifier le bulletin en cours
- Enregistrer
- Supprimer
- Aperçu bulletin détaillé
- Aperçu bulletin simplifié
- Impression du bulletin
- A partir du brut
- A partir du net

Retour à l'écran principal

Zones complémentaires

Gestion congés payés

Données conventionnelles, Pénibilité

Fin de contrat

Arrêt de travail

Régularisations des cotisations

Liste des bulletins générés

 **RETOUR
SOMMAIRE**

Attention à ne pas saisir sur la même ligne, des jours de congés consécutifs qui sont rattachés à 2 mois distincts.

Exemple : congés du 15 juillet au 03 août

Saisir sur le bulletin de juillet uniquement la période du 15 juillet au 31 juillet

Saisir sur le bulletin de Août l'absence du 1er aout au 3 aout.

Visualisation sur le bulletin

Dès que le système de gestion des congés payés est commencé et que des congés payés sont enregistrés sur des bulletins, le décompte apparaît sur les bulletins de salaire, de la façon suivante :

Lors de la modification d'une période de congés payés pris sur un bulletin de salaire, le décompte ne se met pas à jour sur les bulletins postérieurs à ce bulletin modifié. Il faut alors vérifier les bulletins postérieurs et les recalculer le cas échéant.

| Congés payés | | | |
|--------------|--------|------|-------|
| | Acquis | Pris | Solde |
| N | 2.50 | 0.00 | 2.50 |
| N-1 | 30.00 | 5.00 | 25.00 |

 **RETOUR
SOMMAIRE**

Si les congés ont été pris par anticipation alors l'affichage est visible uniquement au niveau du compteur N-1 sur le bulletin. Toutefois un trop grand nombre de jour posé en anticipation bloque l'affichage du compteur.

Édition d'un état récapitulatif par période

En faisant un clic gauche sur « Aperçu de la période », un état récapitulatif de la période sélectionnée s'affiche et peut être imprimé ou enregistré.

En faisant un clic droit sur « Aperçu de la période » ou sur l'icone



, un état récapitulatif de la période sélectionnée peut être affiché au format pdf ou excel (imprimable, enregistrable).

RECAPITULATIF DES CONGES PAYES POUR LA PERIODE 01/05/2023 au 30/04/2024

SALARIE :

Nom Prénom : CLAUDETTE BOU
N° de Sécurité Sociale : 21170417050200011111

EMPLOYEUR :

Raison sociale : MJC CENTRE SOCIAL
SIRET : 34000070000033

CONGES ACQUIS SUR LA PERIODE DU 01/05/2023 au 27/09/2023 : 12.5 jours

Détail :

| Mois | 05/23 | 06/23 | 07/23 | 08/23 | 09/23 | 10/23 | 11/23 | 12/23 | 01/24 | 02/24 | 03/24 | 04/24 |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Jours | 2.5 | 2.5 | 2.5 | 2.5 | 2.5 | 2.5 | 2.5 | 2.5 | 2.5 | 2.5 | 2.5 | 2.5 |

CONGES ACQUIS SUR LA PERIODE DU 01/05/2022 au 30/04/2023 : 30 jours

CONGES PRIS : 5 jours

Détail :

| Du | Au | Nombre de jours pris |
|------------|------------|----------------------|
| 15/05/2023 | 22/05/2023 | 5 |

SOLDE : 25 jours*

* Nombre de jours de congés acquis de la période antérieure (30) - nombre de jours de congés pris (5)



Solder les congés payés en fin de contrat

Vous pouvez solder les congés payés, par exemple pour les salariés dont les CDD se succèdent, saisir à partir du module congés payés à la date de sortie du salarié dans le champ 'jours utilisés', le nombre de jour correspondant

aux indemnités compensatrices de congés payés, saisir 0 si le salarié a soldé tous ses congés le jour de son départ et cocher la case 'Soldé'.

- Liste des périodes congés :

|  Du 01/06/2014 au 31/05/2015 |  Du 01/06/2015 au 31/05/2016 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|-------|-------|----------------------|-------|-------|-------|------------------|-------|-------|-------|---------------------|-------|-------|-------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Supprimer la période | | | | Aperçu de la période | | | | Nouvelle période | | | | Modifier la période | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>- Date de début : <input type="text" value="01/06/2015"/> - Date de fin : <input type="text" value="31/05/2016"/> - Jours acquis (N) : <input type="text" value="25,00"/></p> <table border="1"><tr><td>06/15</td><td>07/15</td><td>08/15</td><td>09/15</td><td>10/15</td><td>11/15</td><td>12/15</td><td>01/16</td><td>02/16</td><td>03/16</td><td>04/16</td><td>05/16</td></tr><tr><td>2,50</td><td>2,50</td><td>2,50</td><td>2,50</td><td>2,50</td><td>2,50</td><td>2,50</td><td>2,50</td><td>2,50</td><td>2,50</td><td>2,50</td><td>2,50</td></tr></table> | | | | 06/15 | 07/15 | 08/15 | 09/15 | 10/15 | 11/15 | 12/15 | 01/16 | 02/16 | 03/16 | 04/16 | 05/16 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | <p>- Date de début : <input type="text" value="01/06/2015"/> - Date de fin : <input type="text" value="31/05/2016"/> - Jours utilisés : <input type="text" value="2,00"/> Soldé <input type="checkbox"/> Ajouter Supprimer</p> <p>- Début : <input type="text" value="02/01/2016"/> Fin : <input type="text" value="03/01/2016"/> - Jours utilisés : <input type="text" value="2,00"/> Soldé <input type="checkbox"/> Ajouter Supprimer</p> <p>- Début : <input type="text" value="31/03/2016"/> Fin : <input type="text" value="31/03/2016"/> - Jours utilisés : <input type="text" value="28,00"/> Soldé <input checked="" type="checkbox"/> Ajouter Supprimer</p> | | | | <p>- Acquis (N-1) : <input type="text" value="30,00"/> - Pris : <input type="text" value="30,00"/> - Solde : <input type="text" value="0,00"/></p> | | | |
| 06/15 | 07/15 | 08/15 | 09/15 | 10/15 | 11/15 | 12/15 | 01/16 | 02/16 | 03/16 | 04/16 | 05/16 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | 2,50 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |


**RETOUR
SOMMAIRE**

Lisez-moi V3.02.008 – 28 mars 2025



V.3.02.008 / 28 mars 2025

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.008 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Administratif salarié](#)
- [Paramétrage](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

 RETOUR
SOMMAIRE



ADMINISTRATIF SALARIE

► Apprenti

Le paramétrage pour la gestion des nouveaux contrats apprentis **signés à partir du 1er mars** a été corrigé. les cotisations PP prévoyance et frais de santé ont été intégré au calcul de la CSG/CRDS.

Pensez à recalculer vos bulletins concernant un apprenti dont le contrat a été signé à partir du 1er mars.

 RETOUR
SOMMAIRE



PARAMETRAGE

► **Complémentaire santé – CCN Familles Rurales**

Les taux ont été actualisés pour prise d'effet au 1er avril 2025:

3.62 % du PMSS pour le régime général

2.54 % du PMSS pour le régime local Alsace Moselle

► **Réduction générale et PPV**

Suite à la publication de la loi de finances de sécurité sociale, la PPV est prise en compte dans le dénominateur de la formule de calcul de la réduction générale.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

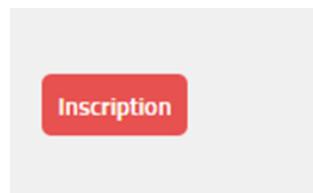


RAPPELS

► **Accès à la documentation**

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

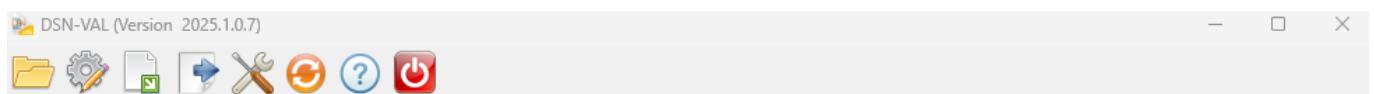
Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2025**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2025.1.0.7** :



Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

Information : L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, privilégiiez l'adresse mail : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

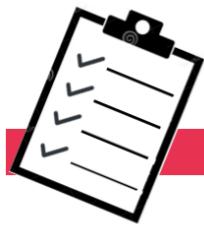
Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Nouveau : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du **0806 801 525**

 RETOUR
SOMMAIRE



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

🔍 Recherche...

Rechercher

 RETOUR
SOMMAIRE

Lisez-moi V3.02.007 – 05 mars 2025



V.3.02.007 / 5 mars 2025

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.007 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Administratif salarié](#)
- [Paramétrage](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « [Inscription](#) » de la page d'accueil.



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)



ADMINISTRATIF SALARIE

► Apprenti

Le paramétrage pour la gestion des nouveaux contrats apprentis **signés à partir du 1er mars** est développé.



PARAMETRAGE

► Prévoyance – cotisation employeur annuelle

La caisse de prévoyance ALLIANZ prélève une cotisation annuelle employeur d'un montant de 9 €.

Celle-ci est développée dans le logiciel dans la rubrique prévoyance paramétrée.



Avant de créer le contrat, assurez-vous que cette cotisation est identifiée sur la FPOC..

Mode d'emploi :

Créer un contrat sur 1 mois, pendant la période du 1er trimestre de l'année

Exemple : date de début : 01/03/2025 date de fin 31/03/2025

Sélectionner **Régime** : **COTISATION ETABLISSEMENT**

Sélectionner **Type de base 20 – MONTANT FORFAITAIRE PREVOYANCE**

Saisir au niveau des informations DSN: **Réf. contrat** du contrat à partir de référence contrat et alimenter le **Code population** avec le code cotisation établissement

| Début et fin de validité | Code organisme déléguétaire | Code de cotisation établissement Libellé | Périodicité paiement | Périodicité déclaration | Montant et / ou taux | Désignation (Libellés type / cotisation / détail) |
|--------------------------|-----------------------------|---|--------------------------------------|-------------------------|----------------------|--|
| 15/03/2022 | AZ0001 DIGES1 | PI85726CAADP S21.G00.15.001 S21.G00.20.001 S21.G00.20.003 S21.G00.55.003 | 090 Cotisation spécifique Prévoyance | Trimestriel | Annuel | 9,00 € Montant forfaitaire pour l'entreprise cotisation ADPS |

Contrat décès mutuelle et prévoyance

- Historique des contrats de prévoyances : Afficher tous Prév. Paramétrées Autres P

!

DSN AYANTS-DROITS DSN VER

- Réf. contrat : PI85726CA000

- Code option :

- Code population : 090

- Code déléguétaire :

Annuler Valider

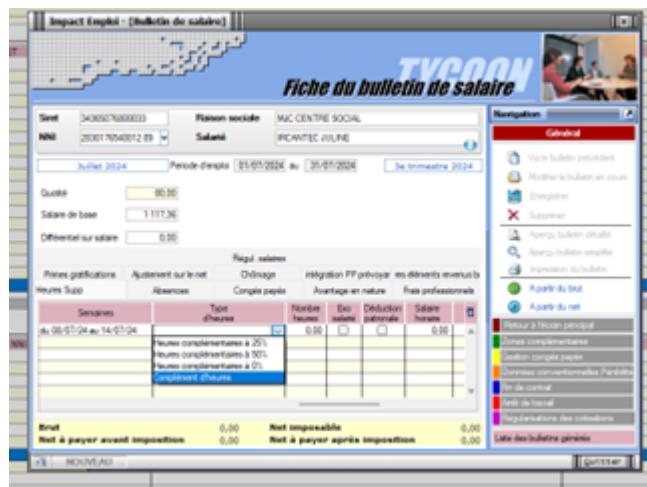
Part ouvrier Part patronal - Répartition IJ prévoyance (PP) :

Une requête est à votre disposition pour identifier sa déclaration. Elle se nomme 78.1 Cotisations prévoyance établissement

Si sur votre FPOC figure une cotisation employeur annuelle qui ne correspond pas à celle proposée, merci de contacter l'assistance pour procéder à son paramétrage.

►Complément d'heures

Pour ajouter un complément d'heures dans le cadre d'un contrat relevant de la CCN du sport, de l'animation ou Familles Rurales, il convient de les déclarer dans l'onglet heures supplémentaires.



► Taux de cotisation Formation

Les taux ont été actualisés

 RETOUR
SOMMAIRE

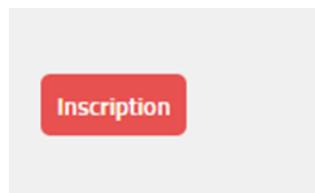


RAPPELS

► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

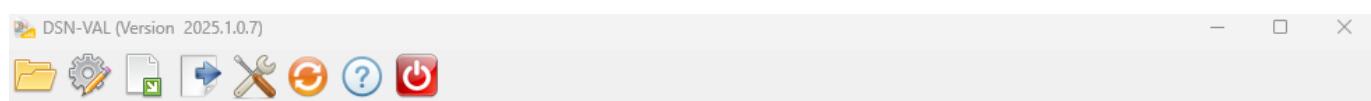
Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2025, une nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val est disponible sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la 2025.1.0.7 :



Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

Information : L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, privilégiez l'adresse mail : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos coordonnées téléphoniques dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Nouveau : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du **0806 801 525**

RETOUR
SOMMAIRE



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

Rechercher



[Lisez-moi V3.02.006 – 30 janvier 2025](#)



V.3.02.006 / 30 janvier 2025

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.006 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Administratif salarié](#)
- [Paramétrage](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
- [Autres déclarations](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Dépôt DSN

L'onglet de dépôt de la DSN 2025 est ouvert.

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

► Caisse de Prévoyance

En cas d'Identifiant Organisme de Protection non présent dans la Table des valeurs , merci de ne pas modifier la caisse de prévoyance mais adressez nous une demande d'assistance à l'adresse impact emploi.



ADMINISTRATIF SALARIE

► Paramétrage contrat CDII

Une coche est à votre disposition pour calculer le 10^{ème} de la quotité de travail au titre de l'indemnité compensatrice de congés. Celle-ci ne peut

être retenue dans le calcul de la réduction générale de cotisation.

Impact Emploi - [Fiche administrative en cours] Impact Emploi - [Gestion des contrats]

Informations sur la période

- Date début : 01/01/2025 Embauche
- Date fin : Saisir un motif de changement

Caractéristiques du contrat

- Début Contrat : 01/01/2025
- Type contrat : sans exo
Salaire réel
Intermittent
- Nature contrat : - ICP10%
- Fin cont. prév. :

Exoneration

- Nature : Aucune

Période d'essai

- Date début : - Date fin :
- Régime Alsace / Moselle :

Paramétrage du taux AT (au 27/01/2025)

- Risque AT : - Taux : 0,00

Temps

- Unité de mesure :
- Quotité de travail l'entreprise : 0,00
- Quotité de travail du contrat : 0,00
- Mod. exercice : 0,00 %

Informations complémentaires

- Libellé emploi :
- Statut catégoriel : Non Cadre
- Fonctionnaire : Non Fonctionnaire
- Retraite : Non Retraité
- Détaché/Expatrié : Non concerné
- Lieu de travail : 32494917100023

Options

- Calcul automatique du plafond :
- Taxe sur les salaires :
- Formation Professionnelle :
- Taxe Spécifique CFP :
- Retenu fiscale à la source :

Informations contrat

Age requis. :
 âge minimum : sans
 âge maximum : sans

horaires du contrat requis. :
 horaire minimum : 1
 horaire maximum : 169

Durée d'exonération requise. :
Pas d'exonération choisie

Durée du contrat requise. :
sans

Historique des messages

NOUVEAU Enregistrer Annuler

RETOUR SOMMAIRE



PARAMETRAGE

► CCN pour les entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285)

La caisse de prévoyance FNAS a été ajoutée aux caisses de prévoyance paramétrées.

RETOUR SOMMAIRE



DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

Les évolutions déclaratives DSN 2025 ont été développées.

[RETOUR SOMMAIRE](#)



AUTRES DECLARATIONS

► Formation professionnelle

- L'aide au remplissage du formulaire AFDAS est disponible.
- L'aide au remplissage du formulaire formation est disponible

[RETOUR SOMMAIRE](#)



RAPPELS

► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).

Inscription

► **Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version DSN-Val 2025 à installer**

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2025**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est à **installer** sur votre poste de travail.



Attention ! Il ne suffit pas de mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme habituellement lors des livraisons de versions.

Vous devez télécharger la version DSN-Val 2025 à partir du [portail DSN](#).

Si besoin, retrouvez[**ICI**](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si le téléchargement ne s'exécute pas, nous vous recommandons d'utiliser un autre navigateur internet (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Chrome, ou Edge).

Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

Information : L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

► **Rappel : Comment joindre l'assistance ?**

Pour toute demande d'assistance, privilégiez l'adresse mail : [**impact-emploi-association@urssaf.fr**](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

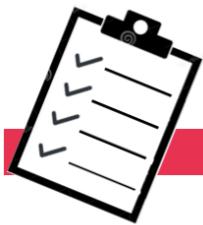
Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Nouveau : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du **0806 801 525**

**RETOUR
SOMMAIRE**



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

Lisez-moi V3.02.005 – 15 janvier 2025



L'équipe Impact Emploi vous souhaite une bonne année 2025 !

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Administratif salarié](#)
- [Paramétrage](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
- [Autres déclarations](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



INFORMATIONS IMPORTANTES

► **Dépôt DSN**

L'onglet de dépôt de la DSN 2025 sera ouvert fin janvier, lors de la livraison de la version 3.02.006.

► **Téléchargement de la mise à jour**

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...) durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.](#)

► **Prévoyance**

Une nouvelle case est créée pour vous permettre de calculer les cotisations sur le plafond de sécurité sociale en automatique.

Contrat décès mutuelle et prévoyance

- Historique des contrats de prévoyances : Afficher tous Prév. Paramétrées Autres Prévoyances

Mutuelle/Frais de santé - Du 01/01/2019 au 31/12/9999 Mutuelle/Frais de santé - Du 01/11/2018 au 31/12/9999

Supprimer le contrat **Clôturer le contrat** **Nouveau contrat** **Modifier le contrat**

- Date de début : - Date de fin : - Régime :

- Contrat : - Statut :

- Caisse : - Périod. :

| | |
|---|------------------------------------|
| Part ouvrière | Part patronale |
| <input type="text" value="0,000"/> | <input type="text" value="0,000"/> |
| <input type="text" value="0,000"/> | <input type="text" value="0,000"/> |
| - Type de base : <input type="button"/> | |
| - Forfait : <input checked="" type="checkbox"/> PMSS <input type="text" value="Assiette : 0,00"/> | |

- Répartition IJ prévoyance (PP) :
 Forfait social EDI
 Déduction du net imposable (PO)
 Déduction du net imposable (PP)
 CSG à réintégrer - Taux :

Les requêtes 71.1 FP0C par Employeur et 71.2 FP0C par Organisme ont été mises à jour pour identifier les contrats concernés.

<https://www.impact-emploi-association.fr/2020/11/03/executer-une-requette>



ADMINISTRATIF SALARIE

► Contrat cadre

Les intitulés liés au contrat cadre sont modifiés suite à la disparition de l'article 36 de la convention AGIRC de 1947.

Ainsi pour calculer les cotisations de ce type de personnel et pour être en corrélation avec les intitulés des FP0C alors les libellés ont

automatiquement été modifiés.

- Art.4 devient Art.2.1
- Art. 4bis devient Art.2.2
- Art.36 devient Catégorie Apec

Tous les emplois : Risque administratif calculé

Impact Emploi - [Gestion des contrats]

Informations sur la période

- Date début : 01/01/2025 Embauche

Caractéristiques du contrat

- Début Contrat : 01/01/2025

- Type contrat :

- Nature contrat :

Exoneration

- Nature :

Période d'essai

- Date début : - Date fin :

- Régime Alsace / Moselle :

Paramétrage du taux AT (au 09/01/2025)

- Risque AT : - Taux : 0,00

Informations contrat

Age requis :

✓ âge minimum :

✓ âge maximum :

horaires du contrat requis :

✓ horaire minimum :

✓ horaire maximum :

Durée d'exonération requise :

✓ durée exonération min :

✓ durée exonération max :

Durée du contrat requise :

✓ durée minimum :

Informations complémentaires

- Libellé emploi :

- Statut catégoriel :

- Fonctionnaire :

- Retraite :

- Détaché/Expat... :

- Lieu de travail :

STATUT

Non Cadre

Catégorie APEC (anc Art.36)

Art. 2.1 (anc Art.4)

Art. 2.2 (anc Art.4 bis)

Options

- Calcul automatique

- Taxe sur les salaires

- Formation Professionnelle

- Taxe Spécifique CF

- Retenue fiscale à la source

TEST chom

NOUVEAU MODIFICATION Annuler Valider

RETOUR
SOMMAIRE



PARAMETRAGE

► Paramétrage annuel

Cette version d'Impact emploi intègre les nouveaux paramétrages annuels

(Plafonds / SMIC / Taux / barèmes / Prévoyances paramétrées / Indemnités / Taux CCN...)



Attention : Veillez à modifier manuellement les valeurs non paramétrées (la valeur de la base forfaitaire pour cocher « forfait » pour prévoyances , les taux retraite non paramétrées, taux horaire des conventions collectives non paramétrées...).

► CCN Eclat : valeur du point

A compter du 1er janvier 2025, **la valeur du point V1 de la CCN Eclat passe à 7.15 €**

A compter du 1er janvier 2025, **la valeur du point V2 de la CCN Eclat passe à 6.73 €**

► CCN du SPORT

- Prévoyance :

A compter du 1er janvier 2025, le **taux de cotisation global du régime conventionnel de prévoyance est fixé à 0,97% de la rémunération brute du salarié, selon la répartition suivante :**

- 0.485% pour l'**employeur** et
- 0.485 % pour le **salarié**

► CCN Familles Rurales

La **valeur du point** de la CCN Familles rurales est **revalorisé à 5.53 €.**

► CCN Spectacle Vivant Privé

Les cotisations frais de santé pour les permanents ont été mises à jour.

Socle de base

1.29% du PMSS au 1er janvier 2025

Annexe II

1.74% du PMSS au 1er janvier 2025



DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

Les évolutions déclaratives DSN 2025 ont été développées.



AUTRES DECLARATIONS

► **DRA**

L'aide au remplissage est disponible.

► **Taxe sur les salaires**

L'aide au remplissage est disponible.

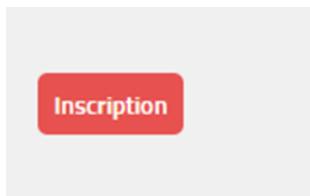


RAPPELS

► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, privilégiez l'adresse mail : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Nouveau : si un conseiller avait besoin de vous joindre, le n° qui s'affiche a changé, il s'agit du **0806 801 525**



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

Rechercher



[Outil de contrôle DSN-Val 2025](#)



Fiche Pratique : Contrôle du fichier DSN à l'aide de l'outil DSN-Val



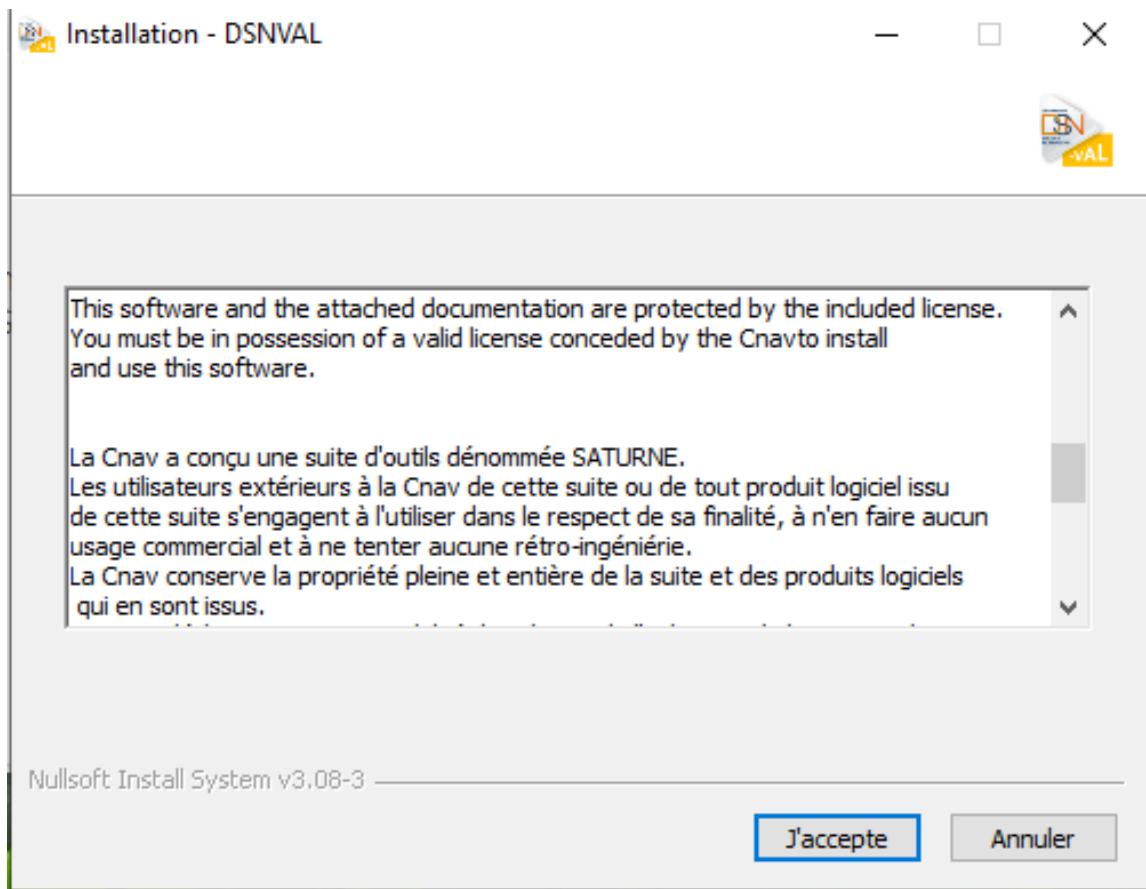
► Contexte

Une fois votre **fichier DSN** généré, il est **indispensable** de le **soumettre à analyse via l'outil de contrôle DSN-Val**. Cela permettra de **déetecter les éventuelles anomalies à corriger avant son dépôt, en réel, sur Net-Entreprises**.

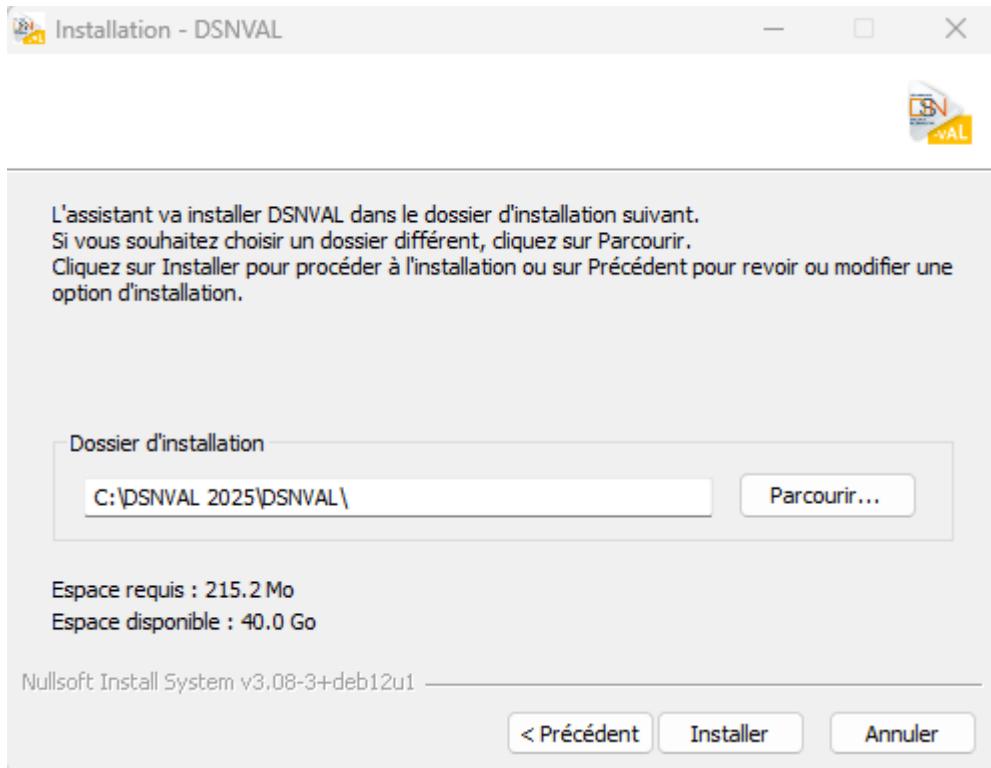
► Installation de l'outil DSN-Val

- Créez un répertoire « **DSN_val_2025** » à la racine de votre disque C:
- Rendez-vous sur **Net-entreprises** (<https://www.net-entreprises.fr>)

- Déplacez-vous au niveau du pavé « **Outil Dsn-Val 2025** » :
- Cliquez sur l'option Dsn-Val en automatique : « **Dsn-VAL pour Windows** » :
- ouvrir le fichier dans Téléchargements « **autocontrolle-dsn-val_2025.exe** » :



- Choisissez le répertoire précédemment créé « **C:/DSN_val_2025** ».



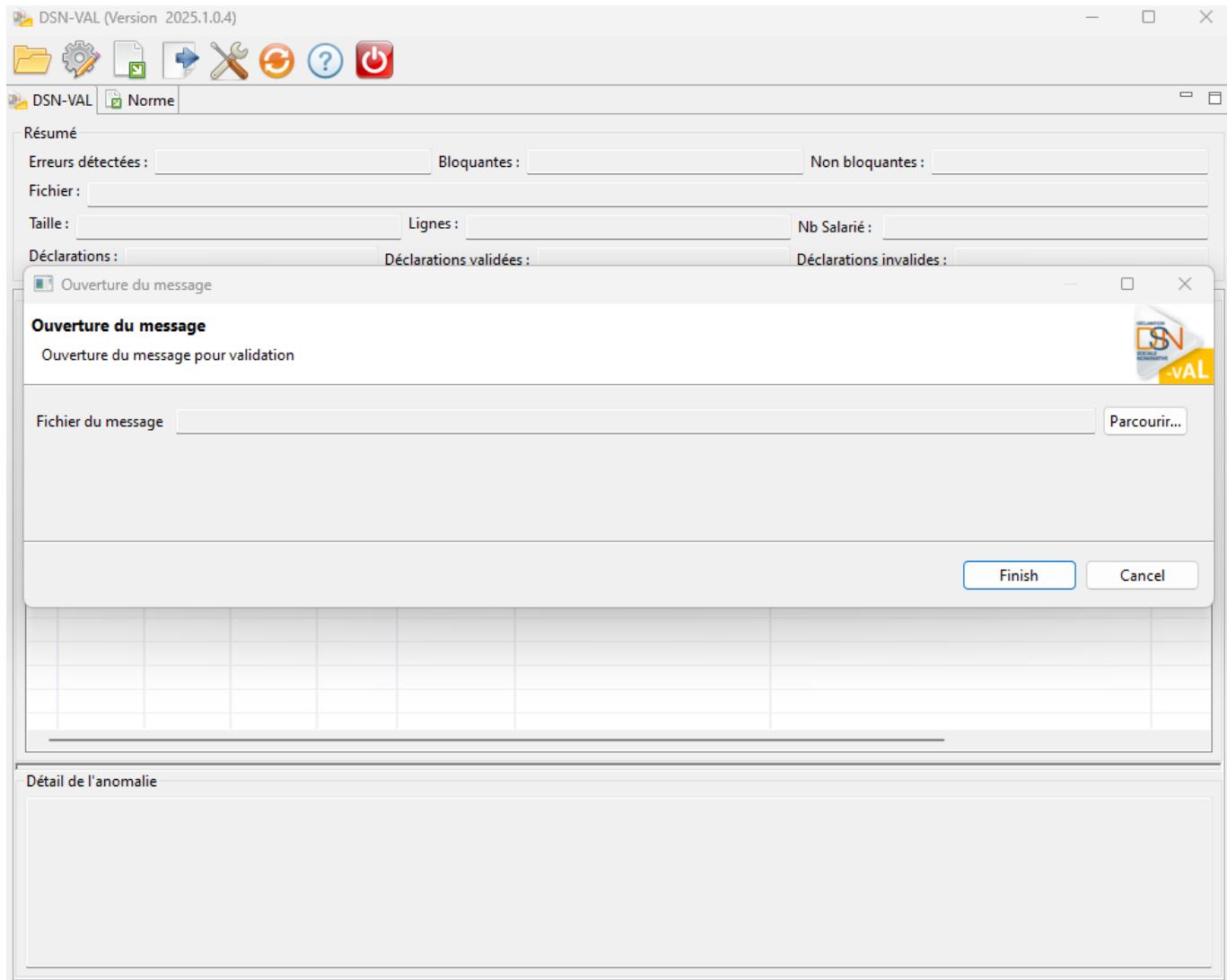
- Cliquer sur le bouton « **Installer** »
- **Poursuivez l'installation** en cliquant sur le bouton « **Suivant >** » selon les instructions données et jusqu'à la fin.
- Résultat du raccourci bureau :



► Utilisation de l'outil DSN-Val

- A l'ouverture de l'outil, l'écran suivant s'affiche :

- Sélectionnez le fichier à analyser en cliquant sur **l'icône du répertoire** ;
 - Retrouvez votre fichier en cliquant sur « **Parcourir** » ;
 - Cliquez ensuite sur « **Finish** » :



Ensuite deux cas de figure peuvent se présenter :

- Soit aucune anomalie n'a été recensée

The screenshot shows the DSN-VAL software interface with the following details:

- Toolbar:** Includes icons for folder, gear, file, arrow, wrench, refresh, question mark, and power.
- Menu Bar:** Shows "DSN-VAL" and other standard menu items.
- Summary Panel:** Displays error statistics: Erreurs détectées : 0, Bloquantes : 0, Non bloquantes : 0; and file information: Fichier : C:\ProgramData\Impact Emploi v3\ged\dsn\mensuelle\test\2022\2022_01\, Taille : 5,90 Ko, Lignes : 226, Nb Salarié : 1; and declaration counts: Déclarations : 1, Déclarations validées : 1, Déclarations invalides : 0.
- Anomalies Table:** A table titled "Anomalies" with columns: Rang DCL, Rang ANO, Nb ANO, Ligne, Rubrique, Libellé, Valeur, and Anomalie. The table is currently empty.

- Soit des anomalies ont été identifiées

Résumé

Erreurs détectées : 15 Bloquantes : 15 Non bloquantes : 0

Fichier : C:\ProgramData\Impact Emploi v3\ged\dsn\mensuelle\test\2022\2022_01\

Taille : 16,35 Ko Lignes : 641 Nb Salarié : 4

Déclarations : 1 Déclarations validées : 0 Déclarations invalides : 1

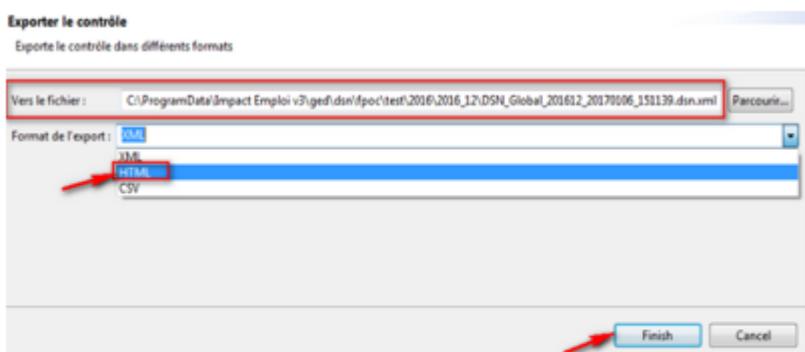
Anomalies

type filter text

| Rang DCL | Rang ANO | Nb ANO | Ligne | Rubrique | Libellé | Valeur | Ano |
|----------|----------|--------|-------|----------------|--------------------------------------|--------|-----|
| 1 | 1 | 1 | 68 | S21.G00.20.001 | Identifiant Organisme de Protection | CV02 | |
| 1 | 2 | 1 | 68 | S21.G00.20.001 | Identifiant Organisme de Protection | CST- | |
| 1 | 3 | 1 | 75 | S21.G00.55.003 | Code d'affectation | CST- | |
| 1 | 4 | 1 | 75 | S21.G00.55.004 | Période d'affectation | CST- | |
| 1 | 5 | 1 | 75 | S21.G00.55.004 | Période d'affectation | S21.0 | |
| 1 | 6 | 1 | 232 | S21.G00.79.001 | Type de composant de base assujettie | S21.0 | |
| 1 | 7 | 1 | 147 | S21.G00.70.013 | Identifiant technique Adhésion | CST- | |

Pour une meilleure lisibilité des anomalies, vous pouvez exporter le compte-rendu dans un fichier HTML. Pour cela :

- Cliquez sur l'icône export du bilan ;
- Sélectionnez l'emplacement puis le type de fichier « HTML » ;
- Cliquez sur « *Finish* » :



L'analyse du fichier DSN par l'outil de contrôle DSN-Val est à présent terminée !

Voici un exemple du compte-rendu des anomalies :

| | | |
|--|------------------------|---------------------------------|
| Nom du fichier : DSN_Global_201612_20170106_151139.dsn | Etat du fichier : KO | Nombre d'anomalies : 3 |
| Nombre de déclarations : 1 | Nombre de salariés : 1 | SIRET Emetteur : 78337262600011 |

| Anomalies Niveau Déclaration | Rang : 1 | Nature : 01 | Type : 01 | SIREN : 802044784 | NIC : 00014 | Nombre Anomalie : 3 |
|------------------------------|----------|-------------|-----------|-------------------|-------------|---------------------|
|------------------------------|----------|-------------|-----------|-------------------|-------------|---------------------|

| Code | Rubrique Libellé | Valeur | Ligne | Nbr ANO | Message |
|-----------------------|---|-----------------|-------|---------|--|
| S21.G00.06.004/CSL-11 | S21.G00.06.004 Numéro, extension, nature et libellé de la voie | Test validation | 30 | 1 | Les caractères apostrophe, espace, trait d'union et point doivent être utilisés de manière isolée. |
| S21.G00.11.003/CSL-11 | S21.G00.11.003 Numéro, extension, nature et libellé de la voie | Test validation | 36 | 1 | Les caractères apostrophe, espace, trait d'union et point doivent être utilisés de manière isolée. |

| Anomalies Niveau Salariés | Nom : verriere-dupont | Prénom : CAS I | Nom d'usage : NF ADULTE RELAIS | | | NIR / Mat : 2800156258200/ |
|---------------------------|-----------------------|----------------|--------------------------------|--|--|----------------------------|
|---------------------------|-----------------------|----------------|--------------------------------|--|--|----------------------------|

| Code | Rubrique Libellé | Valeur | Ligne | Nbr ANO | Message |
|-----------------------|---|--------------------|-------|---------|--|
| S21.G00.30.008/CSL-11 | S21.G00.30.008 Numéro, extension, nature et libellé de la voie | 37 rue des rosiers | 91 | 1 | Les caractères apostrophe, espace, trait d'union et point doivent être utilisés de manière isolée. |

- Si des anomalies ont été détectées, corrigez-les.

-
- Si le fichier est OK, vous pouvez passer à l'étape suivante : Dépôt du fichier DSN sur Net-entreprises.
-

Base de données inaccessible



Fiche pratique

Déblocage accès au site – accès database K0

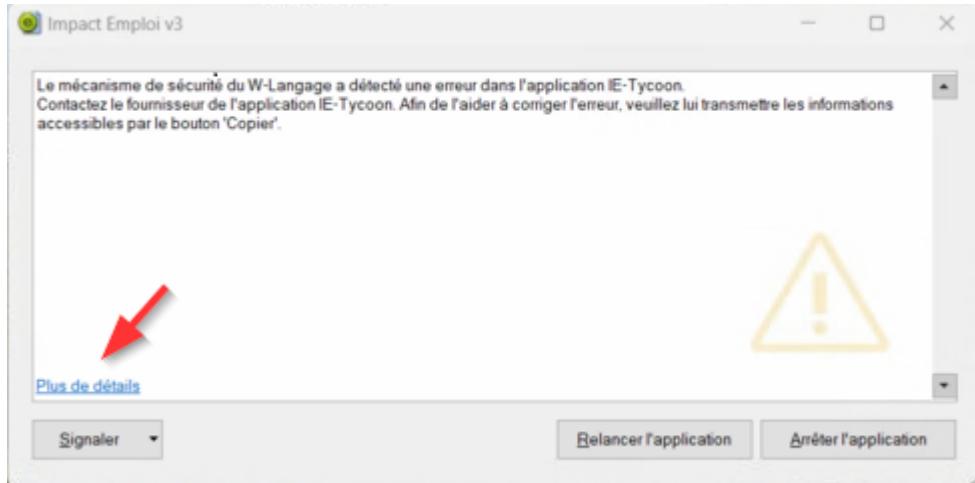


► Situation

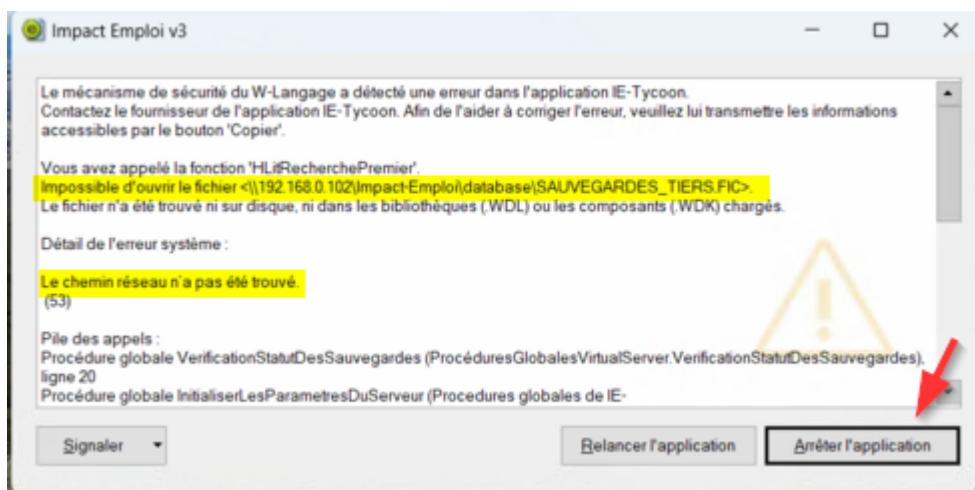
A l'ouverture d'impact emploi, ce message s'affiche :



► Procédure



1- Cliquer sur Plus de détail

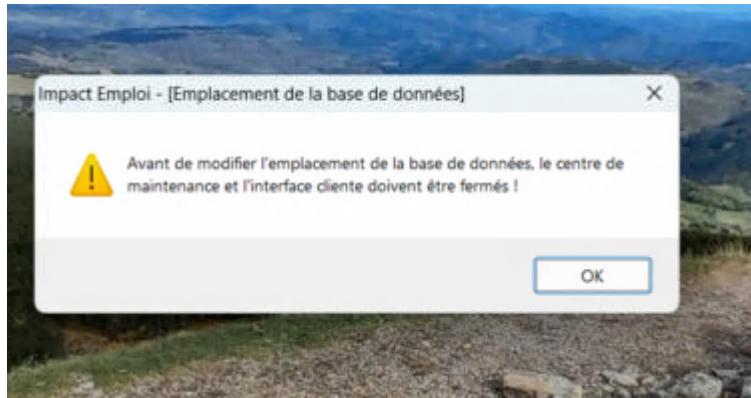


2-Lire le message

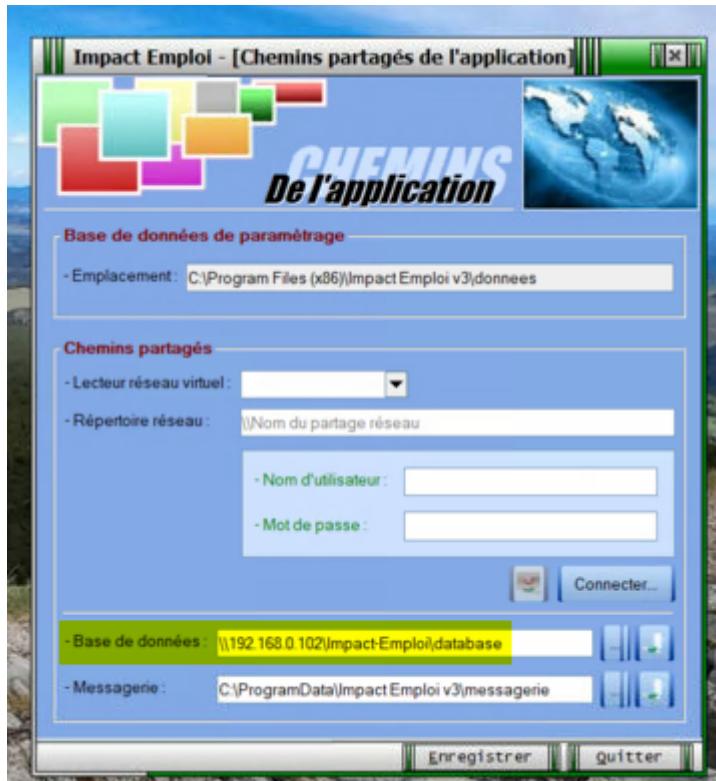
Prendre connaissance du message de l'erreur système : **le chemin réseau n'a pas été trouvé.**

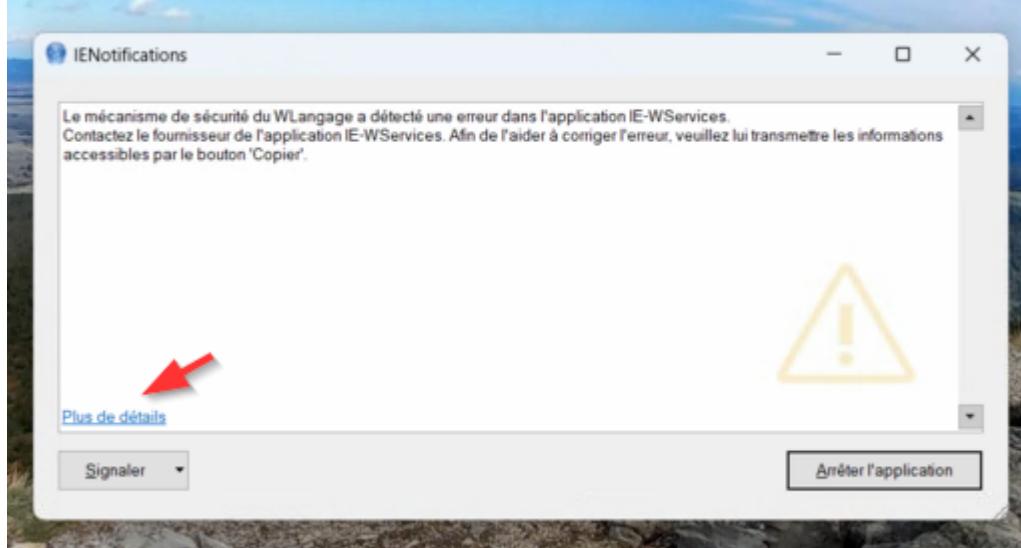
Astuce : faites une capture d'écran

3-Arrêter l'application

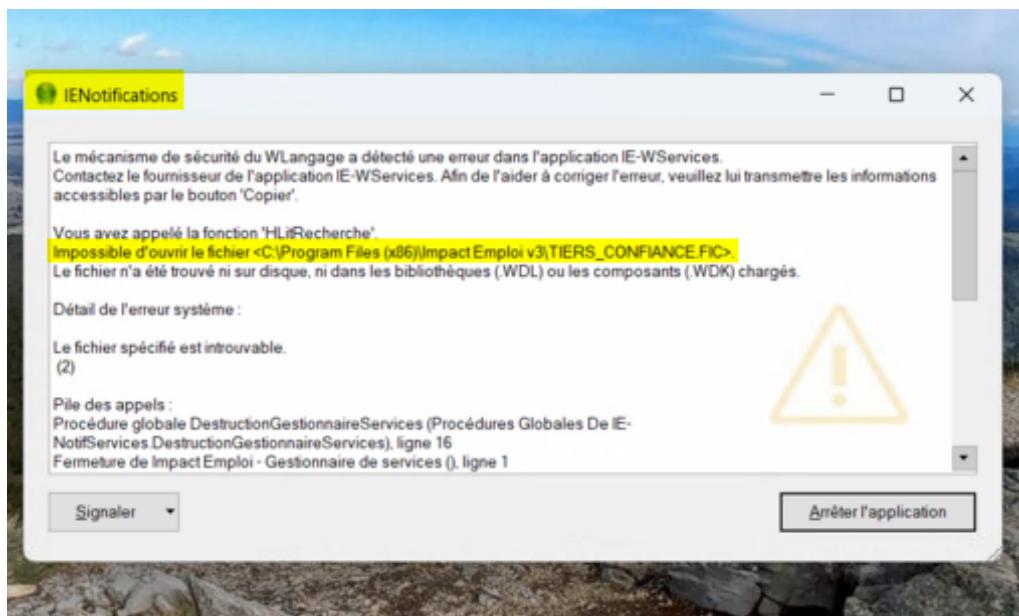


4- Cliquer sur OK





5- Cliquer sur plus de détail

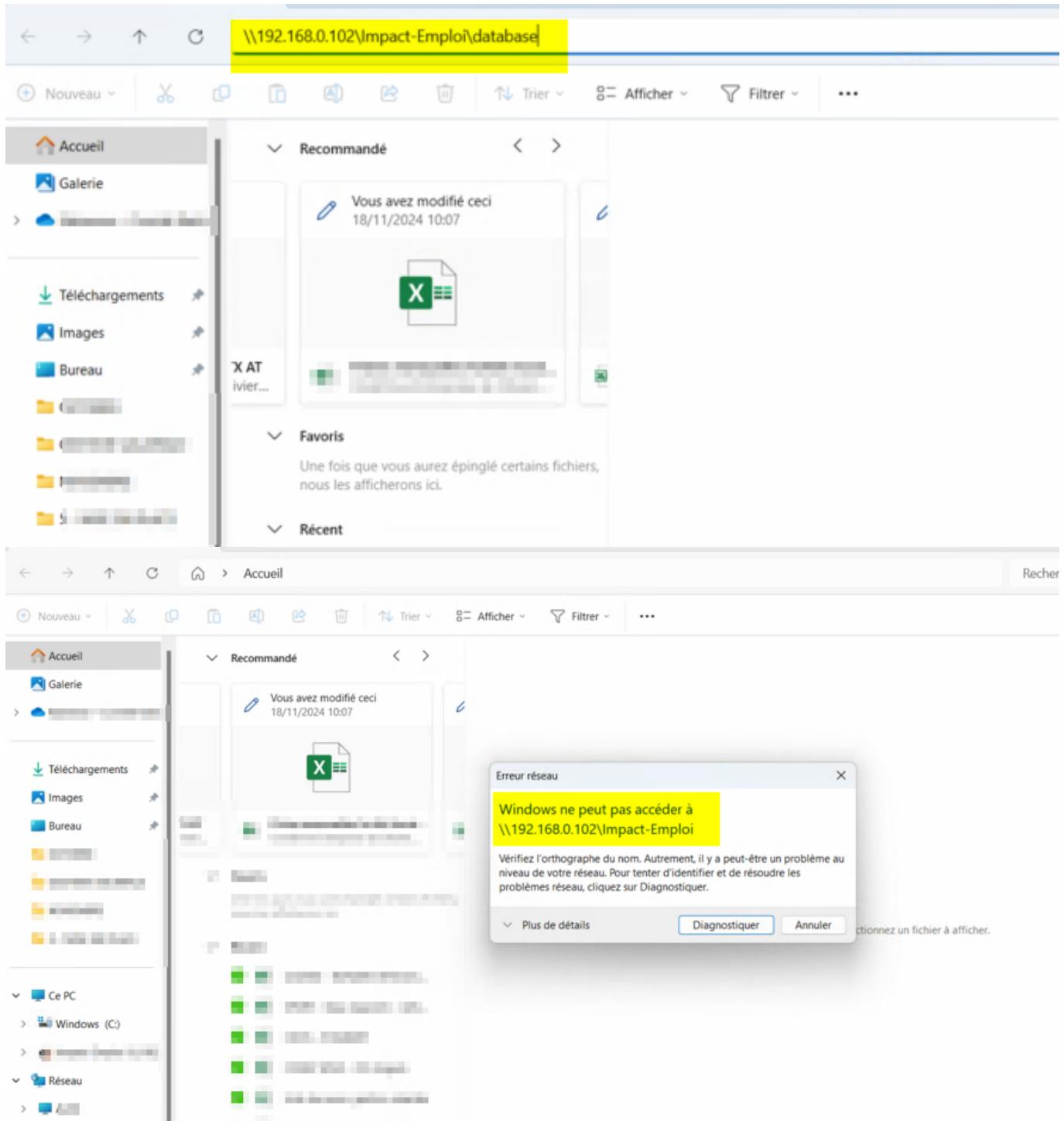


Prendre connaissance de l'erreur système : le fichier spécifié est introuvable

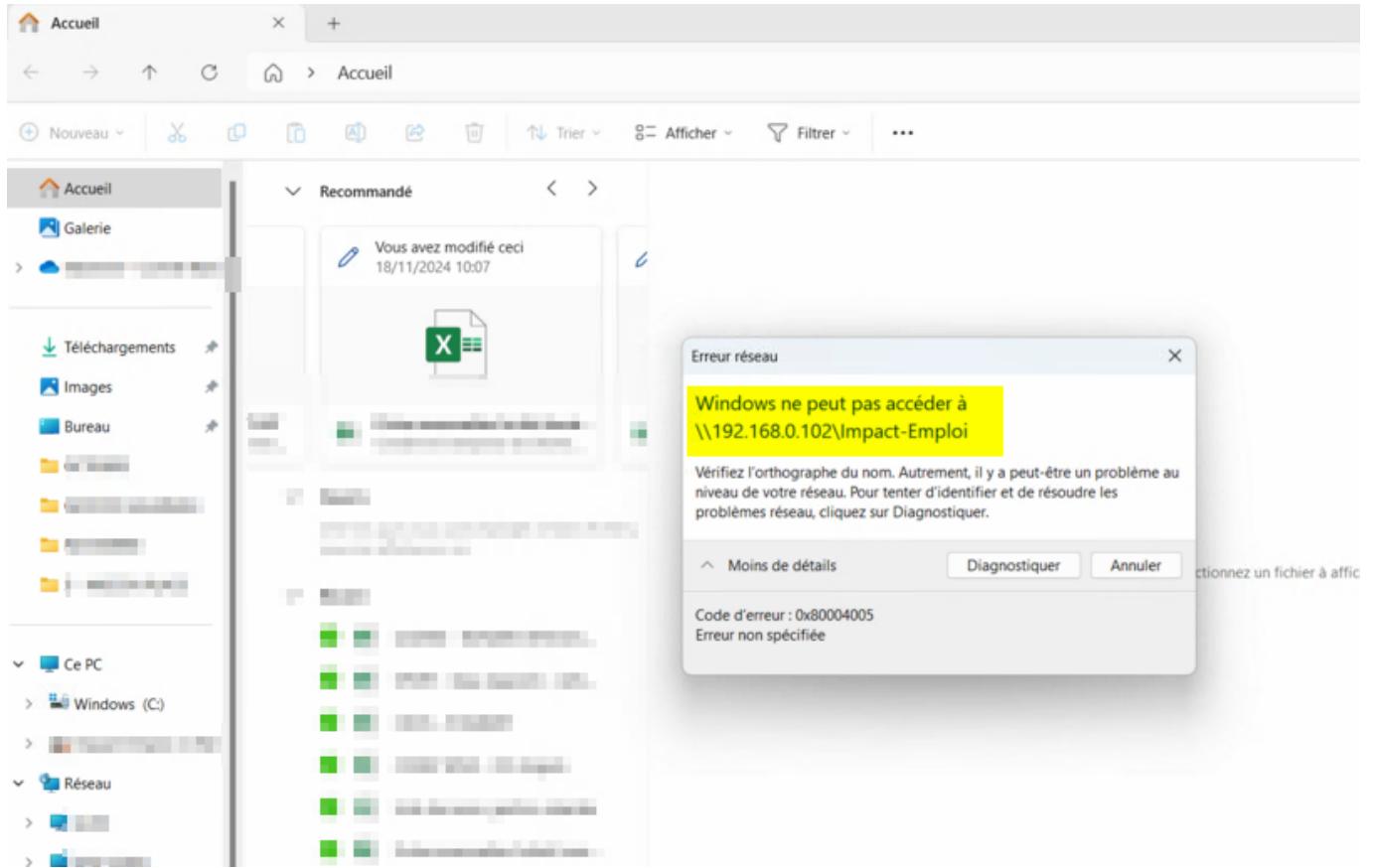
6- Arrêter l'application

7- Ouvrir l'explorateur de fichier et saisir le nom du dossier

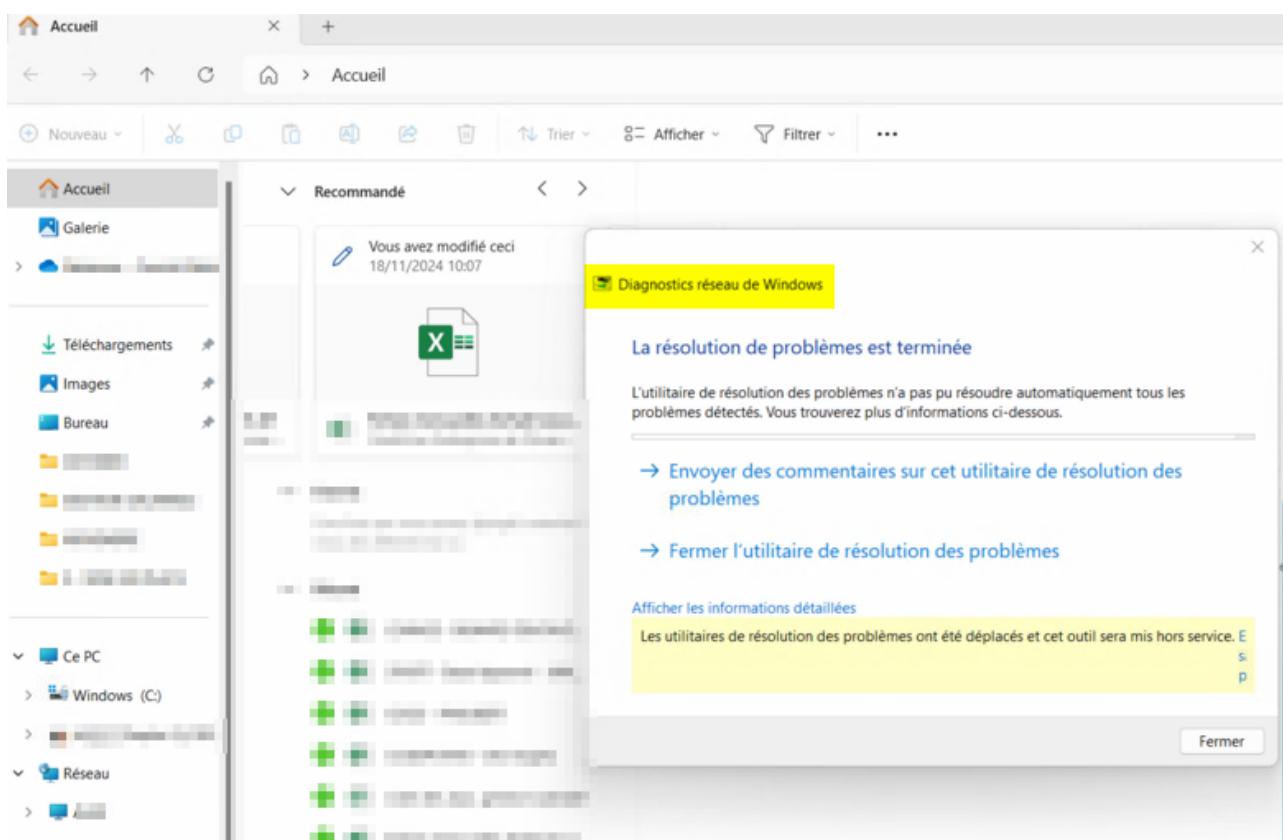
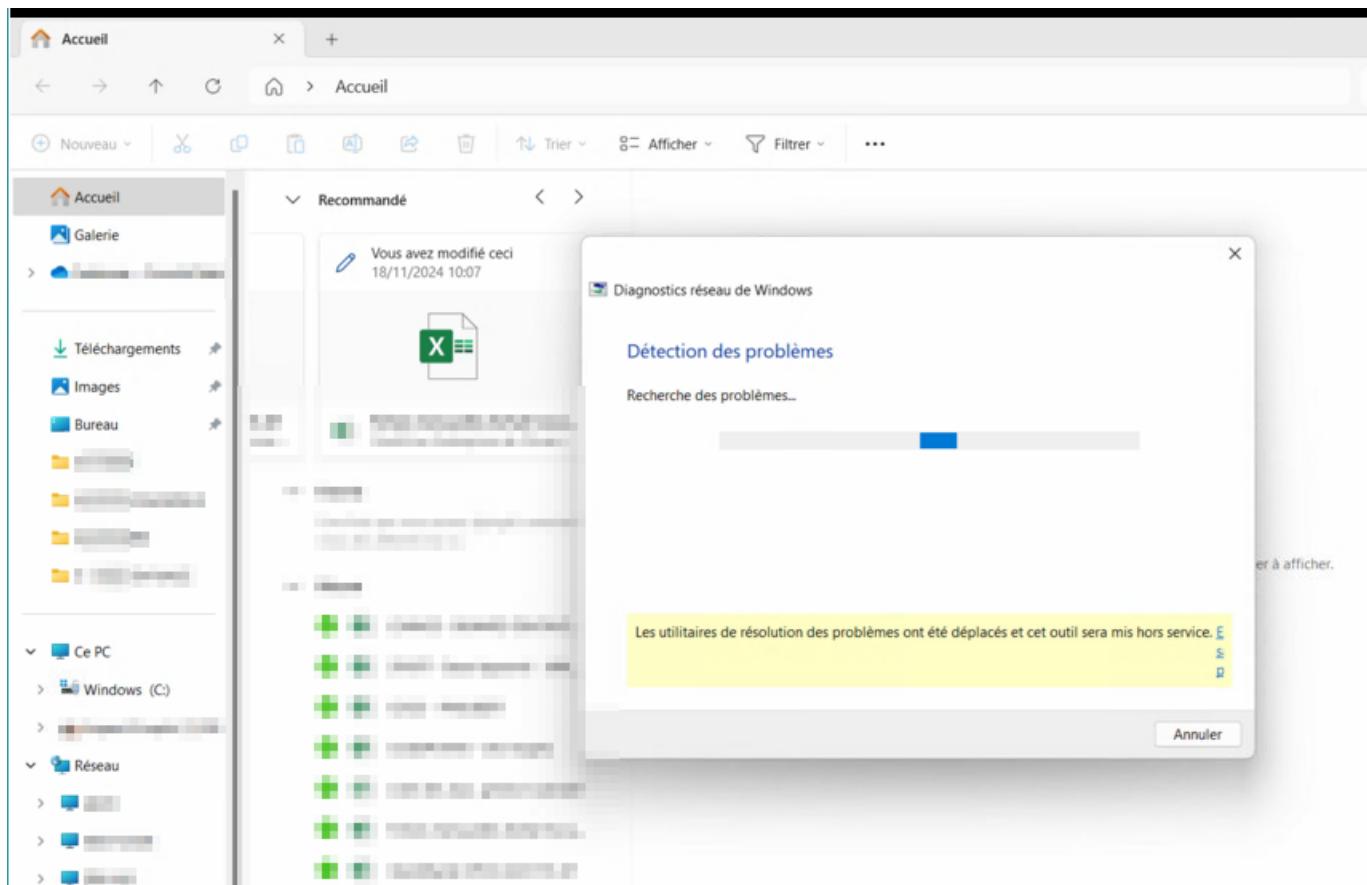
contenant/supportant la database/base de données Impact (cf l'impression écran)



8-Ouvrir plus de détail



9- Cliquer sur Diagnostiquer



10- Cliquer sur Fermer l'utilitaire de résolution des problèmes

11- Redémarrer le PC

12- Réouvrir le logiciel Impact – emploi

Si le problème persiste contacter l'informaticien pour réactiver les accès au répertoire.

Pensez à lui fournir la copie d'écran (étape 2)



Lisez-moi V3.02.004 – Novembre 2024



V.3.02.004 / 8 novembre 2024

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.004 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail (fenêtre de messagerie, document PDF...)** durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

► **Rattachement du bulletin**

RAPPEL : Le rattachement des bulletins à la DSN suivante (bouton 'statuer') est réservé :

- aux bulletins de régularisation
- au nouveau bulletin lorsque l'employeur vous prévient d'une embauche tardive après l'échéance du dépôt DSN.

Dans tous les autres cas, vous devez **IMPERATIVEMENT déposer une DSN pour chaque employeur**, même si la date est dépassée.

Retrouvez la fiche pratique [Régularisations – Fonctionnement général](#).



PARAMETRAGE

► **SMIC 1er novembre 2024**

Le montant du SMIC a été mis à jour.

► **CCN SPORT – prévoyance cadre**

Mise à jour des taux : 0.73% (0.365 P0 et 0.365 PP) + 0.11% non soumis à CSG/CRDS

► Paramétrage DSN 2025



Les développements pour la DSN 2025 sont en cours. De nouveaux affichages sont développés :

1/ rubrique fin de contrat

la case pour le refus de la proposition d'un CDI est créée, au niveau de l'onglet fin de contrat.

2/ case plafond mensuel de sécurité social pour le calcul de la prévoyance.

A partir de janvier 2024 lors de la saisie d'un contrat de prévoyance non paramétré dont la base de calcul est le plafond de sécurité social, celui-ci sera pré-rempli. Afin que vos calculs soient corrects, ne pas le modifier et paramétriser dans les cases annexes le % de répartition.

Toutefois, ces nouvelles fonctionnalités ne seront actives qu'à partir de la saisie des bulletins de janvier 2025.

RETOUR SOMMAIRE



RAPPELS

► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2024, une nouvelle version de

votre outil de contrôle DSN-Val est disponible sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.19** :



Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

► Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, privilégiez l'adresse mail : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, merci d'indiquer un objet ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

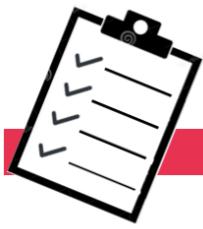
Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Cycle de paie](#)
- [Fiabilisation des données Urssaf](#)
- [Fiabilisation des données retraite](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

 **RETOUR
SOMMAIRE**